

Informations de base	
2006/0241(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Concurrence: règles applicables aux secteurs des transports par chemin de fer, par route et par voie navigable (abrog. règlement (CEE) n° 1017 /68). Codification Subject 2.60.01 Restrictions aux échanges, ententes, positions dominantes 3.20.02 Transport ferroviaire de personnes et de marchandises 3.20.04 Transport fluvial 3.20.05 Transport routier de personnes et de marchandises	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	JURI Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	25/06/2008
	Commission au fond précédente		Date de nomination
	JURI Affaires juridiques	MAYER Hans-Peter (PPE-DE)	10/07/2007
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Justice et affaires intérieures(JAI)	2927	2009-02-26
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Service juridique	BARROSO José Manuel	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
27/11/2006	Publication de la proposition législative	COM(2006)0722 	Résumé
30/11/2006	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
11/09/2007	Vote en commission		Résumé

18/09/2007	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0333/2007	
25/09/2007	Décision du Parlement	T6-0397/2007	Résumé
25/09/2007	Résultat du vote au parlement		
15/07/2008	Reconsultation officielle du Parlement		
15/07/2008	Publication de la proposition législative modifiée pour reconsultation	N6-0014/2008	Résumé
22/10/2008	Décision du Parlement		
26/02/2009	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
26/02/2009	Fin de la procédure au Parlement		
05/03/2009	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2006/0241(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Codification
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 083
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	JURI/6/65999 JURI/6/43275

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A6-0333/2007	18/09/2007	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T6-0397/2007	25/09/2007	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Proposition législative modifiée pour reconsultation	N6-0014/2008	15/07/2008	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2006)0722 	27/11/2006	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Règlement 2009/0169 JO L 061 05.03.2009, p. 0001	Résumé

Concurrence: règles applicables aux secteurs des transports par chemin de fer, par route et par voie navigable (abrog. règlement (CEE) n° 1017 /68). Codification

2006/0241(CNS) - 25/09/2007 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Hans-Peter **MAYER** (PPE-DE, DE), le Parlement européen se rallie totalement à la position de sa commission des affaires juridiques et approuve sans amendement - en 1ère lecture de la procédure de codécision - la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil portant application de règles de concurrence aux secteurs des transports par chemin de fer, par route et par voie navigable (version codifiée).

Concurrence: règles applicables aux secteurs des transports par chemin de fer, par route et par voie navigable (abrog. règlement (CEE) n° 1017 /68). Codification

2006/0241(CNS) - 15/07/2008 - Proposition législative modifiée pour reconsultation

Le 28 novembre 2006, la Commission a transmis au Conseil une proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil portant application de règles de concurrence aux secteurs des transports par chemin de fer, par route et par voie navigable (Version codifiée), basée sur les articles 71 (politique des transports) et 83 (politique de concurrence) du Traité CE.

Le 25 septembre 2007, le Parlement européen a rendu son avis en 1^{ère} lecture, conformément à la procédure de codécision, approuvant le texte sans amendement.

Toutefois, dans son avis du 26 juin 2007, le Groupe de travail consultatif composé des services juridiques du Parlement européen, du Conseil et de la Commission a recommandé que cette proposition soit basée uniquement sur l'article 83 du Traité CE (impliquant la procédure de consultation) et non conjointement avec l'article 71 du Traité CE.

En date du 9 juillet 2008, le Coreper a confirmé que cette proposition de règlement devait être basée uniquement sur l'article sur l'article 83 du TCE et a décidé, compte tenu du changement de base juridique, de consulter à nouveau le Parlement.

Concurrence: règles applicables aux secteurs des transports par chemin de fer, par route et par voie navigable (abrog. règlement (CEE) n° 1017 /68). Codification

2006/0241(CNS) - 26/02/2009 - Acte final

OBJECTIF: codification du règlement n° 1017/68/CEE relatif à l'application de règles de concurrence aux secteurs des transports par chemin de fer, par route et par voie navigable.

ACTE LÉGISLATIF : Règlement (CE) n° 169/2009 du Conseil portant application de règles de concurrence aux secteurs des transports par chemin de fer, par route et par voie navigable (version codifiée).

CONTENU : l'objet du règlement est de codifier le règlement 1017/68/CEE du Conseil du 19 juillet 1968 portant application de règles de concurrence aux secteurs des transports par chemin de fer, par route et par voie navigable. Le nouveau règlement se substitue aux divers actes qui y sont incorporés; il en préserve totalement la substance et se borne à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 25/03/2009.

Concurrence: règles applicables aux secteurs des transports par chemin de fer, par route et par voie navigable (abrog. règlement (CEE) n° 1017/68). Codification

2006/0241(CNS) - 27/11/2006 - Document de base législatif

OBJECTIF: codification de la législation relative à l'application de règles de concurrence aux secteurs des transports par chemin de fer, par route et par voie navigable.

ACTE PROPOSÉ : Règlement du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : l'objet de la présente proposition est de procéder à la codification du règlement 1017/68/CEE du Conseil du 19 juillet 1968 portant application de règles de concurrence aux secteurs des transports par chemin de fer, par route et par voie navigable. Le nouveau règlement se substituera aux divers actes qui y sont incorporés; il en préserve totalement la substance et se borne à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.